

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

matériel d'ensemencement et de récolte, et aux avantages de l'agriculture de grande échelle. Il n'en demeure pas moins que la sécheresse est notre problème numéro un. Je trouve, par conséquent, que ce bill devrait prévoir quelques dispositions d'ordre régional.

Bien que nous connaissions la sécheresse, nous bénéficions pendant l'hiver des chinooks. Ils nous permettent de mettre nos bêtes dehors dans des pâturages, pendant une bonne partie de l'hiver. Ces vents, naturellement, provoquent un taux fantastiquement élevé d'évaporation. De 36 à 44 pouces d'eau s'évaporent chaque année des terrains marécageux, des barrages et d'autres bassins hydrauliques. C'est l'effet qu'ont ces vents excessivement chauds. Ils font évaporer l'humidité. Ce taux d'évaporation équivaut à quatre fois le total de nos précipitations normales, de 10 à 12 pouces au cours d'une année. Ces précipitations comprennent la pluie et la neige fondue.

Il importe de connaître la raison de notre inquiétude. C'est pourquoi je viens de raconter à la Chambre cette petite histoire. Permettez-moi de m'écarter encore une fois du sujet et de parler un instant du pays de l'élevage extensif.

● (1540)

La région d'élevage extensif, à herbe courte, où le sol semi-aride se prête mal à la culture des grains, a donné naissance dans les Prairies à la lieuse-étêteuse, désormais pièce de musée. C'était une machine très spéciale conçue pour couper le grain presque au ras du sol. On l'avait conçu pour cette région parce que les tiges n'étaient jamais assez longues pour être coupées au moyen de la moissonneuse-lieuse ordinaire ni de la moissonneuse-batteuse adoptée plus tard.

L'étêteuse, poussée par des chevaux, était une machine unique. Elle ne faisait que couper les têtes, parfois laissant un chaume d'un pouce et demi ou deux au plus, qu'on recueillait dans une benne tirée par des chevaux, qu'on déposait en tas, et ainsi de suite. C'était tout un exploit pour le charretier de conduire les six ou huit chevaux qui poussaient la machine, tout en la dirigeant au moyen d'une palette placée entre ses genoux. C'était le seul moyen de tirer partie de cette région semi-aride à herbe courte que je représente.

Je veux maintenant parler brièvement des conditions atmosphériques qui à l'heure actuelle sont un sujet d'intérêt considérable dans cette région. Jusqu'à la troisième semaine de mars, l'hiver a été le plus doux et le plus sec que j'ai connu. Il n'y a pas eu de violentes tempêtes de neige et même les chutes de neige ont été très faibles. Le sol n'a même pas gelé vu sa faible teneur en humidité. L'hiver a été très favorable pour les cultures et pour l'élevage. Effectivement, ce fut un hiver sec, chose fréquente dans notre région.

Vers le milieu de mars, il n'y avait aucune trace d'humidité dans le sol. Le sol n'était pas gelé puisqu'il n'y avait rien à geler. L'écoulement de l'eau provenant de la fonte de la neige, très peu abondant, était presque terminé. La terre était tellement sèche que j'estimai qu'environ 75 p. 100 de la superficie de mes pacages ne pourraient reverdir. C'est une situation plutôt extrême, qui me rappelle les années 1936, 1937 et 1938, les pires des années trente.

[M. Hargrave.]

Au cours des six ou sept dernières semaines, entre le 20 mars et hier, nous avons une couche fantastique de neige à cause des tempêtes et des orages du printemps. A un certain moment, il y avait de trois à cinq pieds de neige humide et lourde dans la région voisine de Cypress Hills. La majeure partie de cette neige a déjà imprégné la couche cultivable. Il s'en est écoulé qu'une infime partie. Nous avons maintenant de l'herbe et les perspectives sont excellentes à cause de ces conditions.

En six semaines la sécheresse extrême a été remplacée par une humidité supérieure à la moyenne. L'humidité est maintenant suffisante pour obtenir une très bonne récolte de fourrage, de foin, de céréales fourragères, etc. Il n'en reste pas moins qu'il manque presque un mois à la saison.

Nous avons de nouveau perdu beaucoup de veaux à cause de la tempête et de la diarrhée. A Cypress Hills, la tempête a même tué des bêtes adultes. A tout prendre, la tempête a été bénéfique car ses avantages compenseront largement les pertes qu'elle a causées.

J'aimerais faire encore quelques remarques sur le bill. Il faut tenir compte de certains éléments fondamentaux. Tout d'abord, nul doute qu'il serait de loin préférable pour tous les intéressés que les deux bills de stabilisation, les bills C-41 et C-50, relèvent du même ministre. Il appartient au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de créer un climat raisonnable qui permette aux agriculteurs et aux producteurs d'avoir un revenu raisonnable. C'est le ministre de la Justice (M. Lang) qui est responsable du bill de stabilisation agricole. Que nous le voulions ou pas, je suis certain que ces deux bills présentent des liens d'interdépendance et il vaudrait beaucoup mieux qu'ils relèvent du même ministre.

Selon moi, on ne devrait limiter ni le nombre d'acres, ni le nombre de boisseaux ni le montant en argent de la production de céréales. Nous ouvririons ainsi la porte à une certaine inefficacité de production. Le niveau d'admissibilité de \$25,000 est trop bas, surtout avec les prix élevés des céréales aujourd'hui. Ce chiffre ne représente plus une exploitation agricole importante dans les prairies.

Comme le souligne le mémoire présenté par la Fédération canadienne de l'agriculture sur ce bill, le régime projeté semble récompenser la bonne fortune et la chance et pénaliser la malchance. L'exemple le plus frappant de la malchance est la sécheresse.

Il est essentiel que les gouvernements n'accordent pas à une denrée agricole un traitement différent de celui qu'ils accordent à d'autres, surtout lorsqu'il s'agit de productions excédentaires dont la vente dépend des exportations. Ceci s'applique aux céréales, au bétail et même aux pommes de terre. Nous devons exporter nos excédents de production. Il est essentiel que les mesures de stabilisation appliquées à divers produits dans tout le Canada soient à peu près semblables.

Les aspects facultatifs de ce régime ou leur absence nous préoccupent beaucoup. Ce bill parle d'abord d'un régime facultatif pour terminer la participation obligatoire. S'il est aussi bon que le ministre le prétend, il s'imposera de lui-même, étant donné surtout le rapport de financement de deux pour un appliqué à même les fonds du gouvernement et des contribuables. Pourquoi l'aspect d'obligation est-il nécessaire?